gill). Il a laissé entendre que lorsqu'on s'est efforcé plus tôt...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre a tout lieu de croire que j'ai lu le compte rendu d'hier et que je sais ce qui s'est passé.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas seulement à cela que je voulais faire allusion, monsieur l'Orateur. L'honorable député a laissé entendre que lorsqu'on avait demandé plus tôt quand cette question pourrait-être discutée, on avait répondu au comité que la question pourrait être soulevée lors de l'examen du budget supplémentaire des dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Non, non. Je pense que le ministre ne m'a pas compris.

L'hon. M. Fleming: Tout ce que je veux, c'est qu'on sache à quoi s'en tenir là-dessus. On n'a jamais dit qu'on en discuterait lors de l'examen du budget supplémentaire des dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Fleming: Vous avez dit, monsieur l'Orateur, que vous étiez au courant de la discussion qui a eu lieu hier soir. La question à l'étude vise l'urgence du débat. Puis-je vous faire remarquer que cette question a déjà été traitée à la Chambre? L'honorable député qui a proposé aujourd'hui la suspension de l'ordre du jour pour discuter cette question l'a déjà traitée au cours des débats de cette session. Il en a parlé au cours du débat sur l'Adresse. Vous trouverez ses remarques consignées au hansard, aux pages 105 et 106; aussi ne peut-il pas dire qu'il s'agit de quelque chose qui a un caractère d'urgence en ce moment.

Il est déjà très clair à la suite des tentatives faites hier soir pour se lancer dans une large discussion sur ce sujet alors qu'un crédit du budget supplémentaire était soumis au comité des subsides, que l'on essaye de se reporter à des discussions que l'on sait avoir eu lieu récemment. La Chambre est déjà informée du fait que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a rencontré les représentants du gouvernement fédéral et d'autres personnes intéressées à la situation dont on a parlé.

En toute déférence, je crois qu'un point doit être envisagé à ce sujet. Nous devons nous demander si, quand des négociations se déroulent et quand une question est étudiée au niveau intergouvernemental, il y a lieu d'invoquer l'urgence du débat dans un cas où il est réellement clair que celui-ci ne faciliterait en rien les négociations en cours.

la semaine dernière, le premier ministre a

député de Bonavista-Twillingate (M. Pickers- informé la Chambre qu'il avait eu des entretiens avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et des représentants des mineurs intéressés de cette province; comme cette question est à l'étude et qu'elle fait l'objet de négociations, je serais d'avis, monsieur l'Orateur, que c'est un aspect important dont il découle que, non seulement un débat ne serait d'aucune utilité à cette heure, mais qu'il ne faciliterait pas la marche des négociations.

> Je me reporte, monsieur l'Orateur, à la page 90 des Parliamentary Rules and Forms de Beauchesne, 4° édition, dont je cite la définition de l'urgence:

> "Urgence", au sens de cette règle, ne s'applique pas à la question elle-même, mais signifie "urgence lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiate-

> Il n'est pas démontré ici, monsieur l'Orateur, que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement; certes, il se peut que ce soit tout juste le contraire.

> Or, pour ce qui est d'une prochaine occasion de discussion, monsieur l'Orateur, la Chambre sait bien qu'il y aura de temps à autre au cours de la présente session, des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. En pareille occasion, tout député a le droit d'exposer tout ce qu'il croit être un grief. Nous avons eu une motion de ce genre il y a tout juste une semaine; je ne suis pas en mesure d'indiquer la date exacte où sera présentée la prochaine motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, mais, dans le cours ordinaire des choses, ces motions sont présentées de temps à autre au cours de la session. Alors, les députés auront pleinement l'occasion de soulever cette question.

> L'hon. M. Chevrier: Ce sera peut-être dans deux semaines.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre la parole sur la question que vous avez à trancher, c'est-à-dire la question d'urgence. J'estime avoir le droit de dire quelques mots vu la déclaration que vient de faire le ministre des Finances sur la pertinence du débat et les occasions de discuter la question. Je sais que vous avez déjà lu le hansard d'hier, mais je désire attirer votre attention sur certaines observations consignées à la page 1177 où l'on a tenté par deux fois de parler de cette question. Vous constaterez que c'est le ministre des Finances, comme en fait foi le bas de la première colonne et le bas de la deuxiè-En réponse à une question posée à ce sujet me colonne de la page 1177, qui a appelé l'attention du comité sur certaines questions

[L'hon. M. Fleming.]